

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 décembre 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 2 décembre 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-12-441

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.8 Offre de services professionnels - Remplacement de la génératrice poste de pompage Roger.

9.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet projets particuliers d'amélioration - 4e Avenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024.
- 4 - CORRESPONDANCE**
 - 4.1 -** Demande du Comité Célébrons ensemble.
 - 4.2 -** Dépôt d'une lettre de remerciement.

- 4.3 - Campagne 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes.
- 4.4 - Passage de la Petite Aventure 2025 dans la Ville d'Acton Vale.
- 5 - CONSEIL
 - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 - Résolution pour autoriser le paiement de deux factures émises par 2BR Constructions Inc.
 - 5.3 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions.
 - 5.4 - Résolution relative au renouvellement du contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc.
 - 5.5 - Résolution pour accepter les prévisions budgétaires d'Omnibus région d'Acton et autoriser le paiement de la quote-part.
 - 5.6 - Résolution pour autoriser le paiement d'un avenant no.2.
 - 5.7 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.
 - 5.8 - Offre de services professionnels - Remplacement de la génératrice poste de pompage Roger.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9 - TRÉSORERIE
 - 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.
 - 9.2 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet projets particuliers d'amélioration - 4e Avenue.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.
 - 10.2 - Résolution pour accepter la Politique de gestion documentaire.
 - 10.3 - Nomination de la personne pour agir à titre de responsable du classement et de l'archivage de documents - Division archives.
 - 10.4 - Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une entente à intervenir avec ICO Technologies.
 - 11.2 - Résolution pour autoriser la signature d'un contrat avec Cooptel.
 - 11.3 - Résolution pour autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 1862.
- 12 - COUR MUNICIPALE
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14 - TRAVAUX PUBLICS
- 15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 069-2003 (821 rue Yvon).

18.2 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (rue St-André).

18.3 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 070-2003 (rue Provost).

18.4 - Résolution pour mandater la MRC d'Acton afin d'apporter une modification au règlement de zonage 069-2003 (Zone 111).

18.5 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

19 - VARIA

19.1 - Vote de félicitations.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-12-442

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2024-12-443

4.1 - Demande du Comité Célébrons ensemble.

Attendu que, dans le cadre des festivités de Célébrons Ensemble, le comité organisateur souhaite organiser un défilé dans les rues de la ville;

Attendu que le défilé se tiendrait le 20 décembre à compter de 17 h 30 et 19 h 30. Le départ se fera du stationnement du Centre sportif, pour se terminer au parc Roger-LaBrèque;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le comité organisateur de Célébrons Ensemble à organiser le défilé le vendredi 20 décembre et d'emprunter le trajet tel que soumis;

Que la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec et au Service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 - Dépôt d'une lettre de remerciement.

Le Comité Accessibilité Acton dépose une lettre de remerciement en lien avec la participation à l'événement "La Marche exploratoire".

Le conseil en prend acte.

4.3 - Campagne 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes.

La Ville d'Acton Vale, en signe de solidarité est invitée, du 25 novembre au 6 décembre 2024, pour la campagne "12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes" à porter le ruban blanc.

Le conseil en prend acte.

2024-12-444

4.4 - Passage de la Petite Aventure 2025 dans la Ville d'Acton Vale.

Attendu que madame Nathalie Lauzon de Vélo Québec Voyages soumet des demandes à la Ville pour le passage de la 28e édition de la Petite Aventure les 27, 28, 29 et 30 juin 2025;

Attendu que l'organisation demande à la Ville d'Acton Vale l'autorisation de passage ainsi que l'autorisation pour la tenue de l'événement à Acton Vale;

Attendu que l'organisation:

1- Demande à la Ville de leur indiquer si des travaux sont prévus sur des tronçons de parcours dans les limites de la Ville, lors de notre passage. Les parcours vous seront envoyés prochainement;

2- Demande à la Ville le prêt du matériel qu'elle possède parmi la liste d'équipement annexée à cette demande ainsi que le transport du matériel sur le site de la Polyvalente Robert-Quimet et du Centre sportif Acton Vale. Date de livraison souhaitée : vendredi 27 juin 2025 vers 8h. Date de récupération du matériel par la Ville : 30 juin 2025 vers 13h;

3- Demande à la Ville le prêt des terrains de soccer pour la durée de l'événement, soit du 27 juin 2025 8h au 30 juin 2025 16h;

4- Demande que la Ville les autorise à utiliser le mobilier urbain (poteaux, lampadaires, clôtures, etc.) pour y accrocher ses panneaux de signalisation de coroplast (1,5 X 2) sur le réseau routier de la ville touché par les parcours empruntés par les cyclistes. Date d'installation des panneaux : 27 juin 2025 à partir de 8h. Date de récupération des panneaux : 30 juin 2025 à partir de 16h;

5- Demande que la Ville collabore au branchement de leurs camions-douches sur la borne-fontaine lui appartenant sur la 3e Avenue et autorise l'évacuation

des eaux usées. Une procédure vous sera envoyée à cet effet. Date de l'installation : 27 juin 2025 à 8h. Date de fin : 30 juin 2025 à partir de 16h;

6- Demande que la Ville autorise la fermeture temporaire du tronçon de la 3e Avenue entre la rue Martel et le Complexe multisports Desjardins pour la durée de l'événement, soit du 27 juin 2025 8h au 30 juin 2025 16h;

7- Demande que la Ville nous donne son accord pour la consommation et la vente d'alcool sur les terrains de la Polyvalente Robert-Ouimet, du Centre Sportif Acton Vale, du Complexe multisports Desjardins et du Carrefour des Générations les 28 et 29 juin prochain. Avec cet accord et une lettre officielle de ces institutions, nous demanderons notre permis de vente d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser le passage de Vélo Québec Voyages ainsi que l'autorisation pour la tenue de l'événement à Acton Vale;

D'autoriser les organisateurs de la petite Aventures Desjardins à utiliser le mobilier urbain (poteaux, lampadaires, clôtures, etc.) pour y accrocher ses panneaux de signalisation de chloroplaste sur le réseau routier de la municipalité touché par les parcours empruntés par les cyclistes;

D'autoriser le prêt de matériel disponible pour la tenue de cet événement;

D'autoriser le prêt des terrains de soccer pour la durée de l'événement, soit du 27 juin 2025 8h au 30 juin 2025 16h;

D'autoriser le branchement de leurs camions-douches sur la borne-fontaine de la ville sur la 3e Avenue et autorise l'évacuation des eaux usées;

D'autorise la fermeture temporaire du tronçon de la 3e Avenue entre la rue Martel et le Complexe multisports Desjardins pour la durée de l'événement, soit du 27 juin 2025 8h au 30 juin 2025 16h;

D'autoriser Vélo Québec Voyages à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec la vente d'alcool sur les terrains de la Polyvalente Robert-Ouimet, du Centre Sportif Acton Vale, du Complexe multisports Desjardins et du Carrefour des Générations les 28 et 29 juin;

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'utilisation des terrains de soccer, du Centre Sportif, du Complexe multisports Desjardins et du Carrefour des Générations, selon la tarification du règlement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2024-12-445

5.2 - Résolution pour autoriser le paiement de deux factures émises par 2BR Constructions Inc.

Attendu que 2BR Constructions a soumis deux factures pour des travaux supplémentaires dans le cadre de la restauration du toit de la gare;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 32 406.77 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 à 2BR Constructions Inc. pour l'achat de matériaux et de main-d'œuvre, pour des travaux supplémentaires exécutés dans le cadre de la restauration du toit de la gare;

De financer cette dépense au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-446

5.3 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions.

Attendu la réception de cinq (5) factures, portant les numéros CESA58249, CESA60294, CESA60099, CESA59618 et CESA59049, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2025;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2025;

D'autoriser une dépense d'un montant de 108 682 \$ plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-xxx-00-414, pour les factures portant les numéros CESA58249, CESA60294, CESA60099, CESA59618 et CESA59049 émises à cet effet par PG Solutions

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-447

5.4 - Résolution relative au renouvellement du contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc.

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicités et communiqués pour 2025;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De renouveler le contrat de service à intervenir avec Radio-Acton Inc. et d'autoriser une dépense d'un montant de 8 442.62 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-342, à Radio-Acton Inc. en

considération des services rendus pour la diffusion de publicités et communiqués pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-448

5.5 - Résolution pour accepter les prévisions budgétaires d'Omnibus région d'Acton et autoriser le paiement de la quote-part.

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Ville d'Acton Vale accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2025;

Que la Ville d'Acton Vale approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2025 de TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 246 366 \$ pour une prévision de 10 000 déplacements;

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2025 soit :

- 42.50 \$ carnet de 10 coupons locaux (4.25 \$ / unité);
- 4.50 \$ déplacements locaux à l'unité;
- 13.00 \$ déplacements extérieurs à l'unité;
- 2.50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
- 7.00 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins.

Que la Ville d'Acton Vale autorise à même le poste budgétaire 02-370-00-970, le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 26 785.85 \$ pour l'année d'opération 2025;

Que la Ville d'Acton Vale approuve le plan de transport mis à jour déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ, dans le nouveau PSTA daté d'avril 2021;

Que la Ville d'Acton Vale valide la réalisation de 8 945 déplacements en transport adapté en 2023;

Que la Ville d'Acton Vale autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-449

5.6 - Résolution pour autoriser le paiement d'un avenant no.2.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a signé un contrat avec la firme Pluritec d'un montant de 23 800 \$ en date du 24 avril 2024, dans le cadre du projet de remplacement de la génératrice à l'Hôtel de Ville;

Attendu que le contrat est actuellement en cours;

Attendu que la Ville désire maintenant aller en appel d'offres et demande à PLURITEC de s'occuper du devis administratif;

Attendu que PLURITEC doit revalider la conception des plans et devis avec le client étant donné le délai passé depuis la dernière émission, ainsi que de mettre à jour les coûts de travaux;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 7 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-100-10-000 à la firme Pluritec, à titre de paiement de l'avenant no.2;

De financer cette dépense de 7 000 \$ plus taxes à même les surplus non affectés;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit avenant no.2 – Remplacement de la génératrice à l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.7 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les élus municipaux suivants déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires : Monsieur Éric Charbonneau, maire, Mesdames Annie Gagnon, Johanne Joannette et Pierrette Lajoie, conseillères, Messieurs Yves Arcouette, Raymond Bisailon et Bruno Lavallée, conseillers.

Le conseil prend acte.

2024-12-450

5.8 - Offre de services professionnels - Remplacement de la génératrice poste de pompage Roger.

Attendu que la firme Pluritec a déposé une offre de services pour les services professionnels en ingénierie afin de réaliser les plans et devis, de même que la surveillance partielle des travaux pour la mise à niveau de la génératrice au poste de pompage Roger;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

De mandater la firme Pluritec pour des services professionnels en ingénierie afin de réaliser les plans et devis, de même que la surveillance partielle des travaux pour la mise à niveau de la génératrice au poste de pompage Roger;

D'autoriser une dépense d'un montant de 21 450 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à la firme Pluritec pour la préparation des plans et devis et de surveillance partielle, selon la proposition datée du 8 octobre 2024;

De financer cette dépense de 21 450 \$ plus taxes à même les surplus non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2024-12-451

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs du 31 octobre au 27 novembre 2024	127 320.51 \$

<ul style="list-style-type: none"> • Paiements par AccèsD du 31 octobre au 27 novembre 2024 	219 781.62 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires, REER pour le mois de novembre 2024 	185 055.21 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 31 octobre au 27 novembre 2024 	000.00 \$
Liste des comptes à payer : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois de novembre 2024 	239 006.83 \$
Grand Total	771 164.17 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-452

9.2 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet projets particuliers d'amélioration - 4e Avenue.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale approuve les dépenses d'un montant de 108 825 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2024-12-453

10.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis, aux fins de paiement, une facture émise pour le renouvellement de l'assurance automobile pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 23 660.63 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-420 à BFL Canada risques et assurances Inc. pour le paiement de la facture portant le numéro 800006 émise le 22 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-454

10.2 - Résolution pour accepter la Politique de gestion documentaire.

Attendu qu'il y a lieu d'actualiser la politique de gestion des documents pour refléter, entre autres choses, l'archivage des documents sur support papier ou sur support technologique;

Attendu que la greffière soumet, pour fins d'approbation, une politique de gestion documentaire mise à jour;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, telle que rédigée, la Politique de gestion documentaire de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-455

10.3 - Nomination de la personne pour agir à titre de responsable du classement et de l'archivage de documents - Division archives.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu de nommer madame Jessica Bédard, greffière adjointe,

pour agir à titre de responsable du classement et de l'archivage de documents
– Division des archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-456

10.4 - Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

Attendu que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 comme suit :

Lundi 20 janvier 2025 à 20h	Lundi 07 juillet 2025 à 20h
Lundi 03 février 2025 à 20h	Lundi 04 août 2025 à 20h
Lundi 17 février 2025 à 20h	Lundi 18 août 2025 à 20h
Lundi 03 mars 2025 à 20h	Mardi 02 septembre 2025 à 20h
Lundi 17 mars 2025 à 20h	Lundi 15 septembre 2025 à 20h
Lundi 07 avril 2025 à 20h	Mardi 30 septembre 2025 à 20h
Mardi 22 avril 2025 à 20h	Lundi 10 novembre 2025 à 20h
Lundi 05 mai 2025 à 20h	Lundi 17 novembre 2025 à 20h
Mardi 20 mai 2025 à 20h	Lundi 01 décembre 2025 à 20h
Lundi 02 juin 2025 à 20h	Lundi 15 décembre 2025 à 19h (budget)
Lundi 16 juin 2025 à 20h	Lundi 15 décembre 2025 à 20h

D'autoriser, comme prévu à la loi, la publication du calendrier dans le Journal La Pensée d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2024-12-457

11.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une entente à intervenir avec ICO Technologies.

Attendu qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première Ligne avec ICO Technologies;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-220-03-414 d'un montant de 2 691.20 \$ plus taxes, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Première Ligne, du 1er janvier au 31 décembre 2025;

D'autoriser la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec ICO Technologies pour le renouvellement du contrat pour le logiciel Première Ligne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-458

11.2 - Résolution pour autoriser la signature d'un contrat avec Cooptel.

... Le maire Éric Charbonneau quitte son siège.

... La conseillère Annie Gagnon prend le siège en tant que maire suppléante.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a fait la transition pour la fibre optique avec Cooptel pour neuf bâtiments;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-331 pour le contrat internet sur fibre optique pour neuf bâtiments de la Ville, pour une durée de 60 mois;

D'autoriser la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, la proposition de Cooptel, datée du 11 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Le maire Éric Charbonneau et la conseillère Annie Gagnon reprennent leur siège respectif.

2024-12-459

11.3 - Résolution pour autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 1862.

Attendu que les parties ont signé la convention collective qui s'applique depuis le 22 février 2024;

Attendu que lorsqu'une personne salariée atteint l'âge de 71 ans, la Ville ne peut plus cotiser dans son fonds de pension;

Attendu que la convention collective ne prévoit rien afin de remplacer la cotisation au fonds de pension des personnes salariées ayant atteint l'âge de 71 ans;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ladite lettre d'entente afin de prévoir le paiement d'une compensation suivant l'impossibilité pour la Ville de cotiser au fonds de pension pour le salarié Robert Gévry, qui a atteint l'âge de 71 ans;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'accepter, telle que déposée par la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 1862, ayant pour objet « Entente relative au paiement d'une compensation suivant l'impossibilité de cotiser au fonds de pension d'une personne salariée ayant atteint l'âge de 71 ans. »;

D'autoriser le directeur général et la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-12-460

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 069-2003 (821 rue Yvon).

..Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 7.6 afin de régulariser l'implantation d'une résidence construite en 1990, située au 821, rue Yvon à Acton Vale;

Attendu que la résidence est implantée à une distance de 3,47 m de la ligne arrière de la propriété alors que le règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 stipule qu'une marge de recul minimale de 7,6 m doit être maintenue entre le bâtiment principal et la ligne arrière de la propriété, soit une dérogation de 4,13 m au niveau de l'implantation de la résidence par rapport à la ligne arrière;

Attendu que le permis de construction de cette résidence n'a pas été archivé au dossier de propriété;

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité de St-André d'Acton applicable au moment de la construction en 1990 n'a pas été retrouvé dans les archives;

Attendu que de ce fait, il est impossible de reconnaître un droit acquis pour l'implantation de la résidence;

Attendu que l'implantation de la résidence par rapport à la ligne arrière de la propriété n'a jamais fait l'objet d'un avis de non-conformité et qu'aucune plainte du voisinage n'a été enregistrée;

Attendu la recommandation no: 047-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 13 novembre 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter la recommandation no. 047-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-461

18.2 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (rue St-André).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 9.6 afin que soit autoriser une allée de circulation qui servirait à accéder à une aire de stationnement qui serait située en cours arrière d'une résidence trifamiliale projetée au 1429, rue St-André à Acton Vale;

Attendu que l'allée de circulation projetée aurait une largeur de 6 m, alors que le règlement de zonage 069-2003, article 9.6 stipule qu'une allée de circulation à double sens doit avoir une largeur minimale de 7 m, soit une dérogation de 1 m au niveau de largeur de l'allée de circulation;

Attendu que dans plusieurs municipalités du Québec la réglementation municipale applicable à la largeur de l'allée de circulation à double sens desservant un stationnement est de 6 m;

Attendu que l'allée de circulation faisant l'objet de la demande est bordée par le mur du bâtiment projeté et la ligne latérale du terrain et qu'il n'y a aucune case de stationnement en bordure de celle-ci;

Attendu que la largeur de l'allée de circulation projetée ne causerait aucun préjudice au voisinage ou aux usagers de l'aire de stationnement;

Attendu la recommandation no: 050-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 13 novembre 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'accepter la recommandation no. 047-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-462

18.3 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 070-2003 (rue Provost).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 070-2003, article 5.3, afin que soit autorisé un projet de lotissement visant à subdiviser le lot 2 327 698 en deux parties dont l'une d'entre elles, où est implantée une résidence unifamiliale, serait conservée par les propriétaires. L'autre lot ainsi créé serait mis en vente pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale;

Attendu que le règlement de lotissement 070-2003, article 5.3 stipule que la largeur minimale continue d'un lot pour une résidence unifamiliale doit être de 15 m et que la largeur projetée de la parcelle A serait de 13,45 m, soit une dérogation de 1,55 m au niveau de la largeur du lot;

Attendu que la parcelle A projetée serait conforme au règlement de lotissement au niveau de la profondeur minimale et de la superficie minimale requise;

Attendu que la largeur de la parcelle A projetée permettrait l'implantation d'une résidence unifamiliale en conformité avec le règlement de zonage 069-2003;

Attendu la recommandation no: 051-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 13 novembre 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation no. 051-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-463

18.4 - Résolution pour mandater la MRC d'Acton afin d'apporter une modification au règlement de zonage 069-2003 (Zone 111).

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage afin d'apporter une modification aux usages actuellement autorisés dans la zone 111;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

De mandater le Service d'urbanisme de la MRC d'Acton, afin de modifier le règlement de zonage no. 069-2003 pour ajouter aux usages actuellement autorisés dans la zone 111, un usage commercial de Classe A, sous-classe A-2 commerce de service, limité exclusivement aux services de garderie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18.5 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 25 novembre 2024.

Le conseil en prend acte.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

2024-12-464

19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations à monsieur Clément Gauthier, qui a reçu le Prix de reconnaissance des bénévoles en matière de véhicules hors route - Personnes lauréates 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 25.

M. Jean-Yves Picard	Demande où en est rendu le dossier des fossés pour le 4e Rang.
---------------------	--

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 30.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20; 30).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date